



01/38/69

Presse Régionale
T.M. : 265 017

☎ : 04 72 22 23 23
L.M. : N.C.

JEUDI 12 MAI 2011

LE PROGRÈS

RENCONTRE AVEC DENIS ROBERT

« Dans l'affaire Clearstream, on regarde le doigt qui montre la lune »

>> Que pensez-vous du procès Clearstream, dans lequel vous venez de témoigner ?

Ce n'est qu'un avatar. Cette affaire « Clearstream 2 », l'affrontement au sommet de l'Etat entre deux personnalités politiques, fait oublier l'affaire « Clearstream 1 », celle dont je parle dans les livres aujourd'hui réédités : Clearstream est d'abord une multinationale de la finance, ce n'est pas une banque, mais la banque des banques, qui sert d'outil de dissimulation pour ses clients, qui ne sont pas que des banques. Le problème est que, comme dans la fable du sage, au lieu de regarder la lune, on regarde le doigt qui montre la lune.

>> Restons un instant sur le procès. Quel est votre point de vue sur cette histoire ?

J'ai témoigné ce matin (mercredi) parce que j'estime que les juges de première instance n'avaient qu'imparfaitement répondu à la question qui était posée. Imad Lahoud est à l'origine de la manipulation. A-t-il agi seul ? Avait-il des commanditaires ? Cela, je ne sais pas.

>> Comment expliquer que les médias parlent surtout de cette affaire, et moins de Clearstream 1 ?

Ce n'est pas le cas de la presse étrangère, qui s'y intéresse beaucoup. Clearstream a la puissance financière de 19 000 banques le



« Tout cela est parfaitement connu, il suffirait de vouloir agir. Il faut contrôler Clearstream pour réguler le capitalisme »

problème est donc planétaire. Et le fait que les plus hauts magistrats de ce pays aient jugé que mon enquête était sérieuse et servait l'intérêt général, permet aujourd'hui à ces vérités de ressortir en même temps que mes livres, qui étaient de fait interdits. Clearstream a essayé durant dix ans de me muscler, de me faire passer pour fou, mythomane, idiot... La cour de Cassation a remis l'église au milieu du village. Elle a dit le droit et la justice enfin.

>> Le G8 de Deauville fin mai, puis le G20, vont

s'occuper des paradis fiscaux. Vous y croyez ? Non, les paradis fiscaux sont des leurre. Quand l'argent arrive dans ces paradis, il est déjà trop tard. C'est avant, au niveau du transfert, que les prédateurs financiers sont vulnérables. Pas besoin d'aller dans les îles Caïman ou à Andorre pour chercher ce qu'on peut trouver dans les coffres-forts électroniques de firmes comme Clearstream, à Luxembourg, qui reste un paradis fiscal, bancaire et judiciaire. Tout cela est parfaitement connu, il suffirait de vouloir agir. Il faut contrôler

Clearstream pour réguler le capitalisme.

>> Quand vous voyez votre « pavé », ces livres interdits republiés, vous ressentez quoi ?

Une victoire contre la censure. Un soulagement pour moi, et pour tous les gens qui m'ont soutenu, et parce que tout cela produit de la liberté. L'arrêt de la cour de cassation dit : quand l'enquête d'un journaliste est sérieuse et de bonne foi, quand son travail sert l'intérêt général, on ne peut lui opposer ce type de diffamation.

>> Vous avez une nouvelle étape judiciaire en septembre à Lyon. De quoi s'agit-il ?

Clearstream a déjà été condamné à me verser près de 20 000 euros, qu'ils refusent de payer. Je viens de leur envoyer des huissiers à Luxembourg - quel paradoxe ! et je suis avec mon avocat pour travailler à la suite. J'ai subi un très important préjudice. Dix ans de malveillance et de guerre procédurière, c'est long. Et en septembre, la cour d'appel de Lyon appréciera le préjudice que j'ai subi. Clearstream a vraiment utilisé tous les moyens pour me faire taire. Il y a eu perte d'argent, mais aussi atteinte à mon honneur et ma moralité. Mais la morale de cette histoire, c'est qu'un livre, ça peut changer le cours des choses, et c'est tout de même une bonne nouvelle.

Recueilli par
Francis Brochet

BIO EXPRESS

Denis ROBERT

> Journaliste, 53 ans, auteur d'une longue enquête sur Clearstream, qui a donné lieu à trois livres : « Révélation\$ », « La boîte noire » et « Clearstream, l'enquête », aujourd'hui réédités en un seul volume : « Tout Clearstream » (Les Arènes, 24,80 euros)

> Mis en cause par la firme Clearstream, il a vu son travail reconnu par la Cour de Cassation, le 3 février dernier.

> Egalement mis en cause dans le procès Clearstream, il a été relaxé en première instance. Mais il a demandé à être entendu par la cour d'appel - ce qui a eu lieu hier.



/ Photo DR